



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Eric Collomb

2016-CE-138

### **Accréditation de la cardiologie du HFR comme centre de formation A : quid de l'électrophysiologie ?**

#### **I. Question**

L'accréditation de la cardiologie comme centre de formation A implique de facto une unité d'électrophysiologie sur le site et d'un service indépendant de cardiologie. A ce titre, un plan d'action avait été mis sur pied et présenté au Conseil d'administration. Cette unité mise en place l'an dernier a demandé des investissements non négligeables. Après un peu plus d'une année, cette expérience a démontré l'importance pour le HFR de pouvoir traiter la population fribourgeoise. Les 78 patients traités en une année représentent environ 20 % de la demande dans ce domaine.

Malheureusement, malgré une forte demande et des investissements non négligeables, cette activité est interrompue. En effet, l'éminent professeur en charge de l'implantation de l'électrophysiologie au HFR s'est vu contraint de stopper ses activités par manque d'infrastructures, mais surtout par prudence tant les conditions actuelles ne permettent pas d'atteindre le niveau qualitatif requis pour un centre d'ablation. En renonçant à permettre un essor à l'électrophysiologie, le HFR renonce à un retour sur investissements du matériel coûteux dont il s'est équipé et qu'il devra continuer à entretenir, voire renouveler. Malgré des plans de développement qui semblaient devenir concrets fin 2014, rien ne semble aujourd'hui bouger dans la bonne direction, et c'est regrettable.

Je note encore que l'arrêt de cette activité discrédite l'hôpital auprès des patients et des référents, tout comme il met en péril l'accréditation de la cardiologie du HFR comme centre de formation A. Ce manque de vision quant à l'avenir de la cardiologie au HFR m'inquiète. L'équipe de cardiologie fait un travail remarquable, impliquant de nombreux piquets pour garantir une couverture 24 heures et 7 jours pour tous les problèmes cardiaques aigus, en particulier la revascularisation coronarienne dans des délais extrêmement courts. Il serait judicieux de leur rendre une part de l'investissement énorme consenti pour le développement de la cardiologie au HFR, afin d'atteindre des standards cliniques et académiques élevés.

Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il au courant de l'évolution négative du dossier de l'unité d'électrophysiologie au HFR ?
2. Trouve-t-il normal que les montants investis pour cette nouvelle pratique ne soient pas rentabilisés (interruption de l'activité après à peine un an) ?
3. Est-ce que le Conseil d'Etat est conscient du potentiel important de patients fribourgeois pour cette activité interventionnelle spécialisée ?
4. Le Conseil d'Etat est-il prêt à intervenir pour que l'électrophysiologie puisse se poursuivre au HFR ?

5. Le Conseil d'administration ou la direction est-il/elle conscient(e) que la cardiologie risque de perdre le niveau A de centre de formation FMH, qui a récemment été obtenu aussi grâce à l'ouverture de l'électrophysiologie qui est requise ?
6. L'accréditation de la cardiologie du HFR comme centre formation A figure-t-elle toujours dans les plans du Conseil d'administration ?
7. Le HFR semble manquer de vision pour l'avenir de la cardiologie. Le Conseil d'Etat est-il d'accord avec ce constat ?
8. Si non, est-il possible que le plan de mise en œuvre clair et précis de cette vision soit communiqué au responsable du service de cardiologie ?

*13 juin 2016*

## **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat a été tenu au courant de la situation du dossier de la cardiologie au HFR. Par ailleurs la Direction de la santé et des affaires sociales suit attentivement ce dossier.

La cardiologie constitue une des activités spécialisées que le HFR entend développer en vue de répondre aux besoins de la population fribourgeoise. C'est dans cette optique que le HFR a, dans le cadre de la nouvelle planification hospitalière, sollicité l'attribution d'un mandat de prestations en électrophysiologie (étude et traitement curatif des arythmies cardiaques).

Après analyse des besoins, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer ce mandat. Dès lors, le conseil d'administration du HFR a validé, lors de sa séance du 26 février 2015, le lancement rapide de cette nouvelle activité. Il faut toutefois relever que le projet soumis au conseil d'administration par l'unité de cardiologie prévoyait une mise en œuvre en deux phases. Une première phase d'introduction portant sur l'année 2015 prévoyait le déploiement provisoire de l'activité d'électrophysiologie, à raison d'un demi-jour par semaine, dans une salle d'intervention dédiée prioritairement au service de radiologie. Sur la base d'une analyse de faisabilité (business plan, analyse des infrastructures, etc.), une deuxième phase devait permettre la création d'une salle polyvalente interventionnelle dédiée accueillant les activités d'électrophysiologie et d'autres activités de cardiologie interventionnelle.

L'activité d'électrophysiologie a démarré au printemps 2015 comme prévu dans le cadre de la première phase du projet. En parallèle, ont également débuté les réflexions et analyses en vue de la création d'une salle polyvalente interventionnelle dédiée. Cette deuxième phase du projet s'est finalement avérée plus complexe que prévu, l'implantation d'une nouvelle salle d'intervention de cardiologie devant s'intégrer harmonieusement avec les autres activités de la cardiologie tout en assurant un flux patient optimal vers les différents services concernés (p.ex. soins intensifs).

Dans ce contexte, et dans la mesure où la solution provisoire concernant les locaux trouvée pour le démarrage du projet n'était pas viable sur le long terme pour des motifs essentiellement organisationnels interservices, il a été convenu, sur demande de M. Prof. Etienne Delacretaz, médecin en charge de l'activité d'électrophysiologie, de suspendre cette activité jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante en termes de locaux soit trouvée.

Constatant les difficultés rencontrées dans le cadre de ce projet et considérant qu'une réflexion plus globale s'impose pour permettre le développement de la cardiologie et des moyens et infrastructures qu'elle exige, une commission de structure, à laquelle participent plusieurs médecins cadres de l'unité de cardiologie, a été créée au sein du HFR. Les travaux de réflexion sont actuellement en cours et portent également sur l'ensemble des critères à remplir en vue de l'accréditation du service de cardiologie en tant que centre de formation de catégorie A (organisation, ressources, infrastructures, etc.). Les résultats de ces réflexions devraient être connus dans le courant de cet automne.

*3 octobre 2016*